



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

N° 2020/50

Objet : Administration : LEADER - désignation de représentants au comité de programmation du GAL

Vu la délibération n°2014/162 en date du 18 décembre 2014 désignant les représentants de la CCLPA au comité de programmation LEADER,

Monsieur le Président rappelle que le comité de programmation LEADER « Pays de Cocagne » de la nouvelle génération LEADER 2014-2020 regroupe des élus et socio-professionnels des trois intercommunalités qui composent le nouveau territoire de projet.

La composition est répartie comme suit :

- Communauté de Communes Tarn-Agout :
Elus (4 titulaires - 4 suppléants) / Socioprofessionnels (4 titulaires - 4 suppléants)
- Communauté de Communes Sor et Agout :
Elus (3 titulaires - 3 suppléants) / Socioprofessionnels (3 titulaires - 3 suppléants)
- Communauté de Communes Lautrécois-Pays d'Agout :
Elus (2 titulaires - 2 suppléants) / Socioprofessionnels (3 titulaires - 3 suppléants)

Monsieur le Président propose donc de désigner les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants du collège « élus » au comité de programmation LEADER, qui représenteront le territoire de la Communauté de Communes Lautrécois-Pays d'Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les représentants de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout au comité de programmation LEADER dont les noms suivent :

Titulaires	Suppléants
- M. Thierry BARDOU	- M. Mathieu FAU
- M. Jean-Jacques AYRAL	- M. Noël MEYSSONNIER

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 24/07/2020

SLOW

ID : 081-200034056-20200723-D2020_50-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.

